

Bruxelles, mardi 25 octobre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MARDI 25 OCTOBRE 2022**

POINT 1

Commission communautaire française – Budget ajusté 2022
(COCOF-BT-20.25183)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois :

- approuve la présente note au Gouvernement ;
- approuve le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;
- approuve le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;
- approuve le projet de décret ajustant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;
- approuve le projet de règlement ajustant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;
- approuve les tableaux des budgets généraux des recettes et des dépenses ;
- approuve le programme justificatif de l'ajustement du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;
- approuve les budgets des organismes consolidés annexés au budget ajusté 2022 ;
- autorise la Ministre-Présidente en charge du Budget à apporter des corrections après vérification technique dans les documents susvisés ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de transmettre au Parlement francophone bruxellois l'ensemble des documents relatifs au budget ajusté 2022 ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mardi 25 octobre 2022

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

POINT 2

Commission communautaire française – Budget initial 2023
(COCOF-BT-20.25184)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois :

- approuve la présente note au Gouvernement ;
- approuve le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve le projet de règlement contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve les tableaux des budgets généraux des recettes et des dépenses ;
- approuve l'exposé général du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve le programme justificatif du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 ;
- approuve les budgets des organismes consolidés annexés au budget 2023 ;
- autorise la Ministre-Présidente en charge du Budget à apporter des corrections après vérification technique dans les documents susvisés ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de transmettre au Parlement francophone bruxellois l'ensemble des documents relatifs au budget 2023 ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT